

1<sup>er</sup> avril 2022

## Lutte contre la dégradation des sols : le Département de l'Essonne sélectionné par l'Ademe

**Très impliqué dans la lutte contre l'artificialisation des sols, le Département de l'Essonne est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour participer à l'expérimentation « Objectif ZAN » ou zéro artificialisation nette. Il va ainsi bénéficier d'un appui technique et financier pour mener à bien sa politique en faveur de la lutte contre la dégradation des sols naturels et contre l'étalement urbain.**

L'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Ademe est d'accompagner techniquement et financièrement les acteurs qui contribuent au développement de territoires « zéro artificialisation nette » (T-ZAN). Au total, 22 projets ont été retenus, portés par des collectivités de toute taille. Outre le soutien financier à hauteur de 1,8 M€ au total, l'Ademe va donc proposer aux lauréats un soutien en ingénierie (élaboration d'études pour intégrer l'objectif ZAN dans les plans et documents d'urbanisme et pour des projets d'aménagement) ainsi que des actions de sensibilisation et de formation des acteurs des territoires.

L'Essonne est soumise à une forte pression urbaine, avec un quart de sa surface urbanisée. La lutte contre la dégradation des sols agricoles et naturels constitue donc un enjeu majeur afin d'assurer un aménagement durable et équilibré du territoire, de préserver la biodiversité et le cadre de vie.

En décembre 2020, l'Essonne a été **le premier territoire départemental à adopter des orientations en matière de lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain pour contribuer à l'objectif « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » d'ici 2050**, en lien avec les partenaires locaux. Cette politique comporte une cinquantaine d'actions pour un budget annuel de **1,9 M€**.

Le Département a ainsi remporté l'appel à manifestation d'intérêt pour son projet « TRAjectoire ZAN en Essonne » qui vise à décliner sa politique départementale sur la période 2022-2024 autour des objectifs suivants :

- mieux comprendre les phénomènes d'artificialisation des sols en Essonne ;
- renforcer la préservation des espaces agricoles et naturels périurbains de l'Essonne ;

- favoriser l'acculturation des partenaires locaux et de la population essonnoise sur le sujet de la ZAN ;
- s'engager aux côtés de territoires-pilotes.

Ce projet va comporter principalement le lancement d'études stratégiques et opérationnelles (étude sur le mitage, étude sur le déploiement d'outils de protection des espaces agricoles et naturels périurbains, étude sur les potentialités de renaturation du territoire essonnien, étude pour la définition d'une doctrine interne Eviter-Réduire-Compenser) ainsi que des actions de communication et de sensibilisation (édition de supports, journées de formation et d'échanges en direction des acteurs locaux et des services départementaux, etc.).

Le budget consacré par le Département à ces actions est de **235 000 € pour 2022 et 2023**. L'aide de l'Ademe s'élèvera à 50 000 €.

**Contact presse : Luce Margonty**

[lmargonty@cd-essonne.fr](mailto:lmargonty@cd-essonne.fr) - 06 08 10 50 84



Suivez-nous sur @CDEssonne